Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Chaouel 1445
30 Avril 2024

N° 50

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1046**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1052**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1056**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1056**
Avis aux créanciers..... **1062**
Convocations
Sociétés anonymes **1063**
Autres sociétés **1069**
Divers
Avis au public..... **1069**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de MAXULA PLACEMENT-SICAV **1070**
Bilan de MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV **1073**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

ENDA Tamweel

Société Anonyme au capital de 96 053 600 dinars divisé en 960 536 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siége Social : Rue de l'Assistance - Cité Khadra - 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663Q

ENDA Tamweel est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/10/2023

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 »

de 40 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,80% et/ou TMM+2,90%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,00% et/ou TMM+3,15%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/06/2022

Délibération du Conseil d'Administration du 24/01/2024

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 04/04/2024

La présente émission de ENDA Tamweel a reçu la note provisoire BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/04/2024

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : ENDA Tamweel SA. Rue de l'assistance - Cité Khadra - 1003 Tunis.

Tél. : 71 804 002 - Fax : 71 804 125.

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : ENDA Tamweel est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.

1.3- Date de constitution et Durée : ENDA Tamweel a été constituée le 8 mai 2014 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédit conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance et des textes subséquents pris pour son application.

- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de microcrédits.

1.5- Identifiant unique : 1347663Q

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 96 053 600 dinars divisés en 960 536 actions de 100 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n°2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

1.10- Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis.

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Habib CHEBAANE, Directeur des Finances et de la Comptabilité.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres (1)	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi	Président	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Michael Philip Cracknell	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
Mme Selma Cherif	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
Mme Fadoua Boudiba (2)	Membre	Lui-même	2021-2023	Bruxelles
M. Slah Kooli	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
M. Karim Felli	Membre	Lui-même	2021-2023	Tunis
ENDA inter arabe	Membre	Mme Essma Ben Hamida	2021-2023	Tunis
SANAD Fund for MSME	Membre	M. Khalil Geagea	2021-2023	Doha
PROPARCO	Membre	Mme. Laurence Bottin	2021-2023	Paris
BIO	Membre	Mme. Laurence May	2021-2023	Bruxelles
Mme Marie Noëlle Brisson	Membre indépendant (3)	Lui-même	2021-2023	Paris
M. Noomane Fehri	Membre indépendant (4)	Lui-même	2021-2023	Tunis

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 07/06/2021

(2) Selon le management, Mme Fadoua Boudiba a démissionné du Conseil d'administration en date du 28/09/2023 et n'a pas été remplacée

(3) Administrateur indépendant désigné par l'AGO du 25/04/2018

(4) Administrateur indépendant désigné par le Conseil d'administration du 22/09/2020

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi(5)	Président du Conseil d'Administration	18/09/2019	Tunis
M. Mohamed Zmandar(6)	Directeur Général	18/09/2019	Tunis

(5) Réélu par le Conseil d'administration du 07/06/2021

(6) Mandat renouvelé par le Conseil d'administration du 20/09/2022

Il est à signaler, que le Conseil d'administration du 07/06/2021 a arrêté la composition des différents comités comme suit :

Mme Marie Noëlle Brisson, Mme Laurence May, représentante permanente de BIO, M.Karim Felli et M. Michael Philip Cracknell sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

M. Slah Kooli, Mme Fadoua Boudiba, Mme Laurence Bottin, représentante permanente de Proparco et M. Khalil Geagea, représentant permanent de Sanad Fund, sont membres du Comité des Risques.

Mme Selma Cherif, Mme Essma Ben Hamida, représentante permanente d'ENDA inter arabe, Mme Marie Noëlle Brisson et M. Khalil Geagea, représentant permanent de Sanad Fund, sont membres du Comité des Nominations et Rémunérations.

Mme Laurence May, représentante permanente de BIO, Mme Selma Cherif, Mme Laurence Bottin, représentante permanente de Proparco et M. Michael Philip Cracknell sont membres du Comité Permanent des Performances Sociales et Environnementales.

M. Noomane Fehri, Mme Essma Ben Hamida, représentante permanente d'ENDA inter arabe, M. Karim Felli et Mme Fadoua Boudiba sont membres du Comité des Stratégies Technologiques et Digitales.

2.3- CONTROLE :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, rue Ghar El Melh, les Berges du Lac - 1053 Tunis	2022 - 2024 (*)
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Monsieur Jaouher BEN ZID	Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade - 1053 Les Berges du Lac Tunis	2022 - 2024 (*)

(*) Mandats renouvelés par l'AGO du 23/06/2022

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **«ENDA Tamweel 2024-1»** selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars.

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;

- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;

- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire «ENDA Tamweel 2024-1» est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «ENDA Tamweel 2024-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3.6. Dénomination de l'emprunt : «ENDA Tamweel 2024-1»

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire

3.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

3.12. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

3.14. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.15. Taux d'intérêt : Les obligations **«ENDA Tamweel 2024-1»** seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

3.16. Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **24 juillet** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/07/2029** pour la catégorie A et pour le **24/07/2031** pour la catégorie B.

3.17. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

3.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025.**

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des

montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire **«ENDA Tamweel 2024-1»** sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;

- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;

- 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A

- **4,037 années** pour la catégorie B.

3.22. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

3.23. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.24. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire «**ENDA Tamweel 2024-1**».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

https://www.fitchrating.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023

ENDA Tamweel s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

3.25. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle

qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'Etat dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2024-1»** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

3.28. Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2024-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2024-1»**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

3.30. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.31. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération relative au présent emprunt obligataire **«ENDA Tamweel 2024-1»**, du document de référence «ENDA Tamweel 2024» et des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance - Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

2024R00979SANB2

SOCIETE TUNIPEN

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 7 - La Manouba

Identifiant Unique RNE : 0418081 K

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 01/4/2024, enregistré à la recette des finances de Manouba le 18/04/2024 sous le n°24801802, Quittance n°M037250, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 25/4/2024 sous le n°202455372. Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission de M. Riadh HARROUCHI de son poste de Directeur Général avec le maintien de son mandat d'administrateur et Président du conseil.

2- Nomination de Mme Dorra Mkaouar en tant que nouvelle Directrice Générale et ce, pour trois années couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024R00991SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraires

Société «Lumière Logistique»

Société anonyme

Siège social : 79 Rue 9007 Sidi Fathallah - Tunis

Identifiant Unique : N°1259089P

Objet social : Services logistiques y compris les opérations relatives au groupement, au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au changement au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle

Le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à

la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Avril 2024, enregistré à la recette des finances Bouargoub, le 18 Avril 2024, sous le n°24500379, quittance n°M013360, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 19 Avril 2024, sous le n°AC01512024, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de (9.750.000) dinars à (24.750.000) dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 15.000.000 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 1.500.000 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers : Aucun.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds : Auprès de la :

- Banque Zitouna, Agence Le Lac 01, compte n°25070000000125225602.

- Union internationale de banques «UIB», Agence Multi-marché LAC TOBA, compte n°12029000010800926966.

2024401012SANB2

IMMOBILIERE DES OEILLETS

S.A au capital de 900.000D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

R.N.E : 0614700K

Matricule Fiscal : 614700KPM000

CNSS : 210261-62

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/4/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Fayçal Amara en tant que Président du Conseil d'Administration de la société avec les pouvoirs prévus par l'article 17 des statuts et le renouvellement des fonctions de Monsieur Khalil Chtourou en tant que Directeur Général de la société.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/4/2024 a été enregistré à la Recette des Finances du Bardo le 8/4/2024 sous le n°24802082 quittance n°M035984 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 12/4/2024 sous le n°202452180.

2024401015SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Immobilière Boukhris Frères IBF

SARL au capital de 600.000 dinars

Route Gremda Imm. Phénicia 6ème étage Sfax

IU : 418076N

Suivant PV de l'AGE daté le 15/12/2023 enregistré le 8/4/2024 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°24801895 quittance n°M002109, et suivant contrats de cession des parts datés le 9/02/2024, il a été décidé :

- M. Chokri Boukhris a vendu 270 parts qu'il détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101111, quittance n°MOO1235 ;

- Mme Mounira Rekik a vendu 245 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101113, quittance n°M001237 ;

- M. Kamel Boukhris a vendu 270 parts qu'il détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101117, quittance n°M001241 ;

- Mme Salma Boukhris a vendu 135 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101119, quittance n°M001243 ;

- Mme Neila Boukhris a vendu 135 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101120, quittance n°M001245 ;

- Mme Sihem Boukhris a vendu 135 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101121, quittance n°M001246;

- M. Makram Boukhris a vendu 270 parts qu'il détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101122, quittance n°M001247 ;

- Mme Narjes Boukhris a vendu 135 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101123, quittance n°M001248;

- Mme Naoufel Boukhris a vendu 135 parts qu'elle détient dans la société IBF à la société MEDIMIX suivant contrat de cession des parts daté le 23/02/2024 enregistré sous n°24101126, quittance n°M001251;

Un exemplaire du PV de l'AGE et des contrats de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 16/4/2024 sous le numéro 202452616.

2024X00507SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 26/02/2024 enregistré à la

recette des finances d'Hammamet le 29/02/2024, sous quittance n°M036025, enregistrement n°24201315, (Matricule Fiscal n°1467344/V), sis à Cité Oued el hajjar à Hammamet, Bassem Ben Ali ben Jeddi Haddar vend et cède à Me Mouhamed Ali Ben Hamadi Zayedi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du Local destiné à l'activité de salon de thé, sis à l'Avenue de République à Hammamet avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions devront se produire au bureau de Maître Fenina Dalenda à son adresse à l'Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Mami, 2ème Etage à Hammamet Nabeul, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/4/2024.

2024T00370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 16/4/2024 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 18/4/2024, n° d'enregistrement 24202319 n° de quittance M040745, Mr Mohamed Ben Salem Mrabtini a vendu à Mr Haythem Ben Nouicer Ghannouni la totalité du fonds de commerce situé à la route de Bizerte km 4,5 El Mnihla Ariana exploité comme Fast-Food.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 26/4/2024.

2024T00386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, enregistré à la Recette des Finances Hammam Chatt, le 22/3/2024, sous le n°24200547 Q n°M013519, Ahmed Chaouachi, CIN n°04818134, vend à Mohamed Djebbi, CIN n°02339582 ; la totalité du Fonds de Commerce exploité dans le local situé au n°29 rue Iben Rachik Hammam Chatt 1164 Ben Arous dont l'activité est une station de service. Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 23/4/2024.

2024T00387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé daté le 16/4/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette le 16/4/2024 enregistrement n°24203013 quittance n°51745, Madame Rim bent Habib ben Mtir Mtir titulaire de salon de thé Dell' angelo Café et bistrot immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1511451/A demeurant à la résidence Ahlem appt 1 4ème étage l'Aouina Tunis a vendu à Monsieur Dhafer Ben Mouldi Ben Mabrouk Brahim, titulaire de la CIN n°11097930 demeurant à ras Fartout Bir Ali Sfax, le Fonds de Commerce qui consiste à un salon de thé Dell' Angelo Café et Bistrot, exploité au local sis au rez-de-chaussée n°2 résidence Zitouna Bloc C cité wahat l'Aouina Tunis avec tous ses éléments immatériels et quelques éléments matériels. Les oppositions doivent être faites auprès de Mr Issam Jdid domicilié à la résidence Ahlem appt 1 4ème étage l'Aouina Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT. Cet avis est paru au journal quotidien la Presse du 26 avril 2024.

2024T00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jendouba le 27.3.2024 sous enregistrement n°24201906 quittance n°M029452.

Monsieur Khaled Ouerghi a vendu à la société saidi media société SARL son identifiant unique S1527639 représentée par Hamza Saidi la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de la vente des produits informatiques au local sis à cité el Mourouj Av de l'Environnement Jendouba.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue auprès du siège du fonds de commerce.

Délais légaux 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 24/3/2024.

2024T00392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/02/2024 et enregistré à la recette des finances Publiques de Djerba le 13/2/2024, numéro 24200819, quittance n°M015780, Monsieur Walid Ben Omar titulaire de la C.I.N n°05739127 délivrée le 15/01/2015, demeurant à Sedghiene Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant, sis au Boulevard 7 Novembre n°19 Midoun Djerba et exploité dans la vente des articles artisanales, à Madame Nouria Ben Elhaj Younes, titulaire de la C.I.N n°08617751 délivrée le 30/4/2001 à Tunis, demeurant à Sedghiene Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse au local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue dans le journal «Echourouk» le 21/02/2024.

2024R00669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Avril 2024 enregistré le même jour à la Recette des Finances El Mourouj, sous le numéro M036929

Société Farah inscrite au registre de commerce sous le n°1607066X et ayant le matricule fiscal numéro 16070665X/A/M, représentée par Methnani Atef titulaire de la CIN numéro 07639564 agissant en qualité de gérant a vendu à la Société COGECOM, dont le siège social est situé au 14 rue Tazarki Bab Khdhra, inscrite au registre de commerce sous le n° 0703875F et ayant le matricule fiscal numéro 0703875F/P/M/000, représentée par Hajri Slah titulaire de la CIN numéro 05173336 délivrée le 20/11/2013 à Tunis, agissant en qualité de gérant la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au Lotissement AFH Mourouj 6 numéro 131. Les oppositions doivent être adressées à l'Etude de Maître Mohamed Chérif au 23, Avenue Tahar Ben Ammar, Résidence Essaâda 4, Bureau n°6, El Manar 2, 2092 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «AL-Chourouk» le 24 Avril 2024 sous le numéro IP224/4323.

2024R00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 14/3/2024, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 22/4/2024 Monsieur Jewini Skandar, titulaire de la carte d'identité nationale n°13424657 a vendu à Monsieur Mcharek Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale n°05072212 la totalité du fonds de commerce consistant en un local pizzeria nommé "Foukatcha" exploité au local situé à la rue de Djerba en face de pharmacie Ibn Sina.

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local à la rue de Djerba, Zarzis dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 25 avril 2024.

2024R00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 20/6/2014 édité par Maître Sonia Moussi avocate en appel, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 27/6/2014, journal 2014, colonne 18298 registre n°14201442 Mr Alourabi Naji CIN n°01160534 vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droits conformément à une autorisation judicaire à Mr Mohssen Bdiri CIN n°04326586 l'élément moral de la société Another world العالم المغاير désigné agence de voyage qui contient la réputation, la marque commerciale et le droit de louer situé au local Abou Kacem Chebbi Tozeur.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa Alyaoum et la Presse le 25/4/2024.

2024R00989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 15/4/2024 et enregistré à la recette des finances de Zawiet - Sousse le 16/4/2024 sous le n°24200533 quittance n°M017465, Mr Omar Ben Ahmed Baccouche a vendu à Mr Jawhar Ben Mohamed Hamedi la totalité du fonds de commerce sis à la rue Ali Belhawen Ksibet - Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire au domicile de l'acheteur Jawhar Ben Mohamed Hamedi Rue Tunis Ksibet - Sousse dans le délai de vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée sur le journal La Presse du 19/4/2024.

2024S00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente conclu le 5/3/2024 enregistré à la recette d'Hammam Sousse en date du 01/4/2024 sous n°24202176 quittance n°M042967 Mr Hamdi Cheniti C.I.N n°05589349 a vendu à Mr Sahbi Mtir C.I.N n°08462401 la totalité du fonds de commerce situé à l'Av. Mars Hamam Sousse consistant en un Fast-food.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains de Maître Youssef Fakhreddine sis à l'Avenue Commandant Bjeoui Immeuble Hafiane Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 24/4/2024.

2024S00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 21/8/2023, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le n°23202069 quittance n°M032814, Mr Ayoub Kalboussi CIN 11047027 résident à Zaouiet Sousse a vendu à Mr Fathi Kalboussi CIN 02914912 demeurant à zaouiet Sousse la totalité du fonds de commerce vente des fruits secs - situé à rue 14 Janvier Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Echourouk le 26/4/2024.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2024S00546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/4/2024 enregistré à la recette des finances Elain. Quittance n°M030535 enregistrement n°24201793 Monsieur Habib Chrif (CIN 05280474) vend à Madame Ines Chaaben la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la rue Elain km 6 Sfax au rez-de-chaussée d'un immeuble avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à la vente en détail des produits alimentaires, des produits cosmétiques et des produits ménagers. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à l'adresse élue au bureau de Maître Sami Beltaief situé à la rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 23/4/2024.

2024X00512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/4/2024 enregistré à la recette des finances la Chebba le 18/4/2024, quittance n°021492, enregistrement n°24200579.

Mr Zouhaier ben Abdallah Ben Mahmoud Hamzi, titulaire de la CIN n°03949221 du 6/10/2014 a vendu à Mr Mohamed Houcem Fekih Abdallah titulaire de CIN n°09442735 du 22/11/2023

1/ Tout le fonds de commerce, exploité entant que (café) sis à 1 et 4 quartier commercial La Chebba.

2/ Tout le fonds de commerce, exploité entant que (dépôt) sis à 2 quartier commercial La Chebba

Toutes les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse des locaux indiqués ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette vente a été publiée dans deux Journaux quotidiens Alchourouk et le Quotidien le 24/4/2024.

2024X00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 15/02/2024 et enregistré à la même date à la recette des finances Ksar Said sous le n°24200645 quittance n°M013666, Mme Samira Ben Mohamed Ben Al-hadi Andalusi l'épouse de Mohamed Al-Saleh al-Andalusi, CIN n°02223517 demeurant au n°16 Avenue 6229, cité Al-Intilaka, Tunisie a vendu à Mr Kais Ben Mohamed Ben Al-Aziz Shihi CIN n°02594220 le fonds de commerce Exploité pour vendre les volailles situé dans le local n°5 au marché de la Commune dans le quartier Tahrir.

Les objections sont reçues dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce

Le présent avis a été publié au journal Al-Sabah le 17/4/2024.

2024401001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P du 1/4/2024, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 2/4/2024, sous le n°50183 quittance 24202138, rédigé par maître Olfa Souei; Mr Nassredine Chafii a cédé la totalité du fonds de commerce enregistré au registre de commerce identifiant unique numéro E1559506, sis à l'Avenue 4 rue de Bizerte jbal khaoui La Marsa destiné à la vente de produit laitier, à Mr Hbib Jouini n° c.i.n 04353779.

Les oppositions sont recevables, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance auprès du Maître Olfa Souei à son cabinet sis centre firas rue Hadi Chaker La Marsa.

Cette publication est apparue au journal le Quotidien du 20.4.2024.

2024401002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 22/4/2024 enregistré à la recette des finances Den Den le 22/4/2024 quittance n°M035255 enregistrement 24201558, Radhia Jabri a vendu à Ashraf Touati son fonds de commerce avec tous les éléments matériels et morales inscrit au registre national des entreprises sous le n°0089648V "Pâtisserie" sise au 01 Rue Ghana Denden Manouba.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de Monsieur Ashraf Touati au local de fonds de commence dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Echourouk en date du 25/4/2024.

2024401020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé fait par Maître Melek Ben Soula, daté le 4 avril 2024 à Bizerte enregistré à la recette des finances de Bizerte, le 8 avril 2024 (quittance n°M025373 enregistrement n°24202530), Mohamed Hédi Saideni a vendu à Moez Jendoubi la totalité du fonds de commerce affecté pour la vente de produit alimentaire général en détail et toute autre activité commerciale, exploité à Ain Mariem Bizerte.

Toute opposition doit être faite auprès du rédacteur du contrat ME Melek Ben Soula au numéro 11 Rue Habib Thameur, Bizerte, et ce dans les délais de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal «Al Chourouk» à la date du 19 avril 2024.

2024401021FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 21/11/2023 quittance n°M035166 Mr RAMZI GZAHI a loué à Aroussi Chammakhi les éléments incorporels du fonds de commerce sis au 20 avenue des Martyrs Mourouj 1 Ben Arous immatriculé sous l'identifiant unique n°0928647Q effectué à l'activité de pizza et Fast-Food et exploité sous le nom «VALENTINO» pour une durée de 5 ans à dater du 01/11/2023 renouvelable par tacite reconduction.

En conséquence le locataire n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par le locataire durant toute la période antérieure à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

2024R00754FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 18/1/2024 et enregistré le 12/3/2024 à la recette des finances de Gafsa numéro de reçu M017888, numéro d'enregistrement 24302498. Mr Abdelaziz Ben Sadok Jaffel a loué à

Mr Miloud Ben Mouhamed Mousawi un fonds de commerce à exploiter vente des matériels de construction et équipement sanitaires sis à cité Ennour Gafsa.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Rim Ammar l'avocate située à la rue Kileni Elmetoui Gafsa 2100.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 20/4/2024.

2024R00986FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 4/4/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 16/4/2024 (quittance n°M047789, enregistrement n°24502661), Madame Hasna Jdaa, titulaire de la CIN n°06549882 délivrée le 31/01/2021, a loué la totalité du fonds de commerce exploité en la vente de prêt à porter au local sis à l'avenue Abd Hamid Kadi Houmt Souk Djerba, et ce à Jihen Maatoug, titulaire de la CIN n°13444490 délivrée le 12/11/2013 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» daté du 23/4/2024.

2024R00987FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndicat

Suivant le procès-verbal constitutif le 14/02/2021 concernant la constitution du syndicat des propriétaires résidence «MAYA» enregistré à la recette des finances d'El Yassminet le 18/02/2021 quittance n°M009017 et enregistrement n°21700386 et le procès-verbal de l'assemblée générale le 14/01/2024 concernant l'élection des membres du syndicat des propriétaires résidence «MAYA» enregistré à la recette des finances de Carthage le 16/02/2024 quittance n°M02390 et enregistrement n°24800503 et selon l'arrêté municipal concernant la constitution du syndicat des propriétaires résidence «MAYA» le 15/3/2021 et selon le règlement de copropriété, il a été constitué un syndicat :

- Dénomination : Syndicat des propriétaires résidence «MAYA»
- Siège social : Rue du Caire Nouvelle Medina
- Présidente : Ahlem Bouchnak
- Trésorier : Mohamed Touati
- Membre : Ameni Tanaben
- Membre : Baligh Awled Saad.

2024R00568APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 29 mars 2024 sous le numéro 02/2024. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Hinchir Elgalel

Secteur : Hinchir Souayhiya

Délégation : Touiref

Dénomination : Souayhiya - Hinchir Elgalel

Siège social : Hinchir Elgalel

- Nom du président du conseil d'administration : Hsan Ben Ahmed Khazri

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2024R00975APSF1

Constitution d'un groupement féminin

Nom de groupement : Groupement de Développement Agricole «Ettahadi» Midès

Siège : Midès Tameghza 2212 - Tozeur

Buts :

- Elevage de bétail.
- Elevage poulet de ferme.
- Valorisation des ressources naturelles de la région.

Membres :

- Présidente : Ezzohra Touati.
- Trésorière : Ezzohra Achiri.
- Vice-présidente : Zina Ben Hsan.

2024R00985APSF1

Constitution du syndic de copropriétaires et nomination du comité

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenu le 20/11/2023, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 20/12/2023 sous le numéro 23802687 quittance n°M046014 il a été constitué le syndic de copropriétaires victoria sis à la rue de la République Sousse.

- Montasar ben Amarra : Président et trésorier
- Lotfi Ben Amor : Vice président
- Nahed Bouhlel : Membre
- Ahmed Gduira : Membre.

2024S00541APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Atef Bouneb

Avocat à la cour de cassation

2 bis rue Pierre de Coubertin

1er étage, Bureau n°10-1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1071170T

Tél : 51027544

Email : maître.atefbouneb@yahoo.fr

La saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises

sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Atef Bouneb avocat à la cour de cassation, sis à 2 bis rue Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1000Tunis. MF : 000/P/A/1071170T

Partie saisie : Mohamed Sahbi Attia sa profession agriculteur, CIN n°06251266 demeurant à Dar Chaabène El Fehri, Avenue du Martyr Ben Salem, 8011 Nabeul.

Description de l'immeuble : Toute la propriété dénommée "Marwa" objet du titre foncier n°617634 Nabeul d'une superficie de 265 m² située dans la zone de souhil dans un quartier résidentiel haut standing sur un terrain rectangulaire avec une façade au dessus est construit un bâtiment avec un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage et un deuxième étage du côté Est se trouve un entrepôt d'une superficie de 44 mètres carrés. Sa construction est excellente, avec une porte électrique moderne mise en dessous de l'espace arrière adjacent à l'entrepôt. Le sous-sol a une superficie de 145 mètres carrés et est accessible par l'entrepôt. Son sol est carrelé en marbre est équipé d'une douve en plâtre, d'une menuiserie en bois de haute qualité, d'aluminium, de sanitaires et de ferrures, et le bloc électrique est de type économique et la peinture est de type à base d'eau. Il dispose d'un chauffage central. Poutres et colonnes en béton armé. L'extérieur est en briques doubles et l'intérieur est en briques d'une épaisseur de 15 cm. Il se compose d'un grand hall de cuisine équipé d'armoires murales et d'un bain dont les murs sont recouverts de porcelaine, une chambre, un débarras, un jardin de l'autre coté et un escalier intérieur réalisé en albâtre, il mène au rez-de-chaussée. Sa superficie est de 145 mètres carrés. La façade et l'entrée ont un sol carrelé de marbre vernissé. Enduit de plâtre, menuiserie en bois de haute qualité, aluminium et équipements sanitaires, ferronnerie et électrique de qualité économique.

Peinture à l'eau, avec chauffage central, poutres et colonnes en béton armé, composé d'une grande salle de réception. Une salle de douche, une salle de bain, une suite principale avec une salle de bain, et un dressing équipé d'armoires murales entourées de 3 chambres carrelées en plâtre de marbre, son plafond est équipé d'une douve en plâtre et il y a un escalier intégré en albâtre menant au premier étager d'une superficie de 115 mètres carrés elle est carrelée de vernis de marbre, son plafond est équipé d'une douve en plâtre, la menuiserie est en bois et aluminium de haute qualité, les sanitaires et le matériel ferreux et électrique est de type économique et la peinture est de type à base d'eau. Il dispose d'un chauffage central et de poutres et colonnes en béton armé. Il se compose d'un spacieux hall de réception avec un balcon donnant sur une terrasse nue carrelée de parquet, suivie d'une petite cuisine équipée d'armoires murales.

Il y a une salle de bain et escalier en marbre menant au deuxième étage. Sa superficie est de 20 mètres carrés et se compose d'une pièce utilisée comme salle de sport. Il est carrelé de marbre et son plafond est équipé d'un plafond en gypse.

La mise à prix : Un Million et quatre cent quarante neuf mille et cinq cent dinars (1.449.500.000 D).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 27 mai 2024 à partir de 9 heures du matin à chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul sis à l'Avenue Taib Mhiri Nabeul.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2024T00385VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- Amor Jrad, CIN n°03446455 demeurant à Boumellel Houmet Souk Djerba.

2- Tohfa Ben Ltaeif, CIN 03596953 demeurant à Boumellel Houmet souk Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°8361 le 9/12/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 15/12/2021 sous le n°6446.

2- Injonction n°8360 le 9/12/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 15/12/2021 sous le n°6447.

3- Hypothèque d'un montant de 680.000.000dt en vertu du contrat de prêt enregistré le 3/3/2020 à la recette des finances Djerba (Quittance n°M021996, Enregistrement n°20600892) inscrite au registre foncier de Médenine sur titre foncier n°35393 nommé «EL HIRAFI» le 13/3/2020 dépôt Médenine vol 01, n°2327.

5) Saisie exécutoire : Procès-verbal de saisie exécution par huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 7/2/2024 sous le n°56895 et inscrit au registre foncier le 19/02/2024 dépôt Médenine, vol 1m/2024, n°1261.

6) L'immeuble mis en vente : Titre foncier n°35393 Médenine dénommé «EL HIRAFI» d'une superficie égale à 152m² située au centre de Midoun Djerba consistant en un bâtiment de trois étages délimité au sud dans une longueur de 7.21m et 6.10m par la propriété bâtie de Sadak Barbouch ensuite dans une longueur de 1.28m et 2.52m par propriété bâtie de Said Fourti, à l'ouest dans une longueur de 1.03m, 3.92m et 3.35m par l'immeuble de Said Fourti, au nord dans une longueur de 13.86m par la place de 7 novembre et dans une longueur de 3.94m par l'immeuble de Fourti et à l'est dans une longueur de 2.39m par l'immeuble de Fourti et dans une longueur de 6.79m par la propriété du débiteur.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 150.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 23/6/2009 vol 05/2009 Médenine n°2810.

- Hypothèque d'un montant de 175.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 29/4/2011 vol 03/2011 Médenine n°1422.

- Hypothèque d'un montant de 57.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 24/11/2011 vol 07/2011 Médenine n°3991.

- Hypothèque d'un montant de 314.050.000dt au profit de l'ATB inscrite le 07/04/2012 vol 03/2012 Médenine n°1332.

- Hypothèque d'un montant de 500.000.000 dt au profit de l'ATB inscrite le 13/10/2016 vol 06/2016 Médenine n°2913.

- Hypothèque d'un montant de 680.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 13/3/2020 vol 01 Médenine n°2327.

8) Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 651.200.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 27 Mai 2024 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2024T00390VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci après le jeudi 30/05/2024 à 9 heures du matin et suivantes à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sousse.

Le demandeur à la vente : Habib Bacouch, maçon, demeurant rue Salaheddine EL AYOUBI, Msaken, CIN n°02946062.

Le défendeur à la vente : Sami Bacouch, travailleur à l'étranger, résidant en France ayant élu domicile cabinet Maître Moufida Chelli, avocat à Sousse, rue Jaouhar Sakli Jaouhara Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Mehdi Trad, sis à la rue 3 Août Trocadéro Sousse. M.F n°1020362T.

L'immeuble mis à la vente :

Une maisonnette située au premier étage, impasse eldastour, rue Salaheddine El Ayoubi Msaken, le bien comporte un séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine, limitée au nord par l'impasse Eldastour, d'où l'entrée, à l'Est la propriété de Mohamed ELGARBI et à l'ouest la propriété des héritiers feu Mohamed Bacouch. Equipée de l'eau et de l'électricité, sa superficie est d'environ 70.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quatre vingt quatre mille dinars (84 000.000 DT) auquelle s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observation : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Pour communication de cahier de conditions de vente, contacter le greffe du tribunal de première Instance de Sousse.

Pour participer à l'adjudication, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour plus amples informations contacter Maître Mehdi TRAD, Cabinet sis 11 rue 3 Août Trocadéro Sousse 4000.

2024S00542VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le lundi 3/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

Monsieur Tarak Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à rue Taha Hassine Khezama Est Sousse, CIN n°04768014

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien Immobilier mis en vente :

La totalité du TF 100040 Sousse, nommé "ALHABIB" d'une superficie de 339 m², situé à Hergla, délégation et gouvernorat de Sousse.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain constructible de 339 m² limité au nord par un voisin, au sud un passage, à l'est une route et à l'ouest le lot 50.

Mise à prix :

Cent soixante dix mille dinars (170.000,000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00544VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le lundi 3/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

1/ La société TYM DISTRIBUTION , SARL, dont le siège social est à Sousse - Jawhara, rue du Maghreb Arabe, matricule fiscal 1230424 J. (en sa qualité d'emprunteur).

2/ Monsieur Tarak Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à rue Taha Hassine Khezama Est - Sousse, CIN n°04768014 (en sa qualité de caution Réelle solidaire et hypothécaire)

3/ Monsieur Belhassen Ben Mohamed Ben Othman REYABI, demeurant 20 rue 03 Août Ezzahra - Ben Arous, CIN n°07027557 (en sa qualité de caution Réelle solidaire et hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

1/ La totalité des parts, soit 860 dans le TF 53229 Sousse propriété dite «Latifa 139» d'une superficie totale de 2923 m², située à Hergla délégation gouvernorat Sousse. Les parts sont inscrites au dit titre le 6/01/2016 Vol 04 n°45 au nom de caution réelle Monsieur Ferchichi Tarek.

2/ La totalité des parts, soit 143 dans le même TF, revenant à la même caution réelle dont les droits sont inscrits le 3/4/2017 Vol 03 n°1708.

3/ La totalité des parts, soit 143 dans le même TF, revenant au caution réelle Monsieur Belhassen Riabi, dont les droits sont inscrits le 3/4/2017 Vol 03 n°1708.

La totalité des parts saisies soit 1146 représentent selon l'expertise, un terrain dans la zone ELMADFOUN au nord de Hergla, à 1 Km du restaurant "Tabouna", limité comme suit : au Nord, voisin, au sud passage agricole, Est et Ouest la propriété des voisins. Le terrain est couvert par le plan d'aménagement zone UTA accessible par une voie agricole de 5m.

Mise à prix :

Cent soixante douze mille dinars (172 000, 000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, situé à Sahloul, ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00545VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'immeuble ci-dessous décrit sera vendu à la chambre des ventes immobilières du tribunal du première instance de Sfax 2 en son siège situé dans le troisième arrondissement rue 4 Ahmed Aloulou près de l'agence de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Sfax, le mercredi à 9h du matin et suivant le 5/6/2024 dans l'affaire n°1674.

Le poursuivant : Malek ben Taeib ben Ameur, ouvrier, titulaire de la cin n°08163343 domicilié à la Rte de l'Afrane km 2 Rue 420 n°5 Sfax représenté par son avocat Maître Elleuch Foued rue Abou Kacem Chebbi Rex palace n°503 Sfax MF n°168788Y/AP/000.

La poursuivie : Nour Elhouda ben Elhedi Ghorbel

Sa profession : travail à la maison domiciliée à la Rte Manzel Cheker Km2 Sfax.

L'immeuble proposé à la vente : l'immeuble est un local à usage d'habitation situé à la route de Manzel Cheker km2 Sfax limité : à l'est impasse, Ouest : Eljomni au Sud Nafissa Mhiri, au Nord ruelle constitué par deux étages : rez-de-chaussée et un étage.

Le rez-de-chaussée comprend un hall avec des escaliers mentant à l'étage, une chambre ouvrant au Sud, une cuisine ouvrant au nord une toilette sa superficie est de 51 mètres carrés et un étage qui comprend un hall, un débarra ouvrant à l'ouest, une chambre ouvrant au nord, un balcon du coté nord sans toit avec un escalier menant au toit sa superficie est de 37 mètres carrés l'immeuble est dans un bon état équipé d'électricité de l'eau d'après le rapport de l'expert qui a fixé la mise à prix.

Mise à prix : 60.000.000 dinars.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix.

N.B : il est possible de visiter l'immeuble chaque jour aux heures de travail. Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00508VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée

par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Sakiet Eddaier Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Héritiers de Mohamed Ben Nasr Baklouti qui est décédé le 22/2/2024 qui celui l'acte de décès émis par le tribunal contonal Sfax le 28/2/2024 (débiteurs - hypothécaires) qui sont : Sa veuve Chefia Bent Salem Neji contre elle-Même et contre son fils mineur Youssef Baklouti qui est né le 20/5/2017, titulaire de la CIN 05337277 y demeurant à la Route de Mahdia Km6 Avenue Mongi Slim n°72 Rue Ribat Sakiet Eddaier Sfax. Ses Fils sont : - Nasr Ben Mohamed Baklouti, demeurant à la Route de Mahdia Km6 Avenue Mongi Slim n°72 Rue Ribat Sakiet Eddaier Sfax. - Iheb Ben Mohamed Baklouti, titulaire de la CIN 11168281 demeurant à la Route de Mahdia Km6 Avenue Mongi Slim n°72 Rue Ribat Sakiet Eddaier Sfax - Yessine Ben Mohamed Baklouti, demeurant à la Route de Mahdia Km6 Avenue Mongi Slim n°72 Rue Ribat Sakiet Eddaier Sfax - Mohamed Amir Ben Mohamed Baklouti, demeurant à la Route de Mahdia Km6 Avenue Mongi Slim n°72 Rue Ribat Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°35113 le 11/01/2024 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Mahdia Km6 Sakiet Eddaier Sfax et exactement à la rue ramifié au bord est ceinture reliée entre Route Saltnia et Route de Mahdia Sfax, ceinture Bourguiba représentée par une parcelle du terrain clôturé de tous ses cotés son entrée est d'une superficie totale est de 462 m² environ où existe un dépôt et construction de trois étages R+2 sans considérer le premier étage et ses escaliers qui est à la propriété de Mr Bilel Ben Slima

Cette propriété contient alors rez-de-chaussée avec terrain attenant et le 2ème étage de la construction et un dépôt.

- Rdc d'une superficie couverte est de 216 m² son entrée -est, sol carrelé qui contient véranda sud- est, véranda sud, hall, salon, séjour, 2 chambres, suite pour les parents qui contient une chambre de nuit où se trouve une fenêtre sud et une porte ouverture sud qui mène à une véranda, wc où se trouve une douche, toilette et lavabo à mains En dessous de cette suite se trouve : 1- débarras d'une superficie est de 48 m² d'où en arrivant par des escaliers qui se trouve au coin nord ouest de la propriété ; 2- hall où se trouve un placard mural, cuisine sol parterre et équipée par un placard mural et des éléments où se trouve une porte ouverture est qui mène à une véranda ; 3- salle de bain sol parterre en faïence et bien équipée.

- Le 2ème étage d'une superficie est de 232 m² en cours d'achèvement couvert clôturé par des murs juste en brique sans partition

- Le dépôt d'une superficie couverte est de 36 m² son entrée est et maintenant scellée sol carrelé et ses murs couverts d'une couche de peinture et son toit en béton armé

Cette propriété est équipée par l'électricité et eau potable.

Les limites de cette propriété : du Sud Mohamed Baklouti, de l'est entrée, du nord Abdelhamid Bahloul et l'ouest Abdelhamid Bahloul.

Mise à prix : est fixée après réduction du prix de 40% à deux cent un milles Dinars (201.000.000D) terre et construction auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.746.048 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 20 Mai 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 67.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2024X00510VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie

D'un fonds de commerce touristique Hôtel ****

Cabinet Maître Chaffei Mabrouk

Huissier de justice

6, Rue Sakiet Sidi Youssef Djerba Houmet souk

Téléphone et fax : 75.621.970/52.642.045

Numéro d'identification fiscale : 226594QAP000

E-mail : chaffei.mabrouk@gmail.com

Créancier poursuivant : Equity capital (anciennement groupe tuniso-Koweilienne de développement) en la personne de son représentant légal, société dont l'identifiant unique est 2802M au Registre National des Institutions et dont le siège social est sis à la zone 5, Taksim El Nakhil, cité essanawber, aux berges du Lac 2, Tunis.

La demandée : Société Djerba Golf Resort (anciennement sprin Club Djerba Golf Company), en la personne de son représentant légal, est une société anonyme inscrite au Registre National des Etablissements avec son identifiant unique actuel 0345749 E et dont le siège social est sis dans son auberge touristique "Hôtel Djerba Golf Resort" dans la zone touristique Djerba Midoun.

Document exécutif : Jugement émis par le Tribunal de Première Instance de Médenine le 02/10/2023 sous le n° : 22/8601.

Actif commercial mis en vente :

- Nom commercial : "Djerba Golf Resort"

- Objet de l'activité : Hôtel touristique****.

- La superficie totale du terrain sur lequel est construit cet actif commercial est de 12 hectares.

- Etat général du bâtiment de l'auberge : Bon compte tenu de la qualité de sa construction, de sa valeur et de la qualité de son équipement.

- Début de l'exploitation : 19/02/1992, il est à la propriété de la société défenderesse, tout comme l'ensemble de l'actif commercial.

- Main d'œuvre : l'auberge emploie 50 travailleurs permanents et 200 travailleurs temporaires pendant la saison estivale.

- Le processus de l'adjudication comprend toutes les composantes et tous les éléments de cet actif commercial incorporels et corporels :

1- Les éléments incorporels : tels que la réputation, le nom commercial, le droit de location, la clientèle et tous autres éléments.

2- Les éléments corporels ou physiques : tels que tous les éléments constitutifs de ce bien commercial, y compris le matériel, les agencements et le mobilier des biens meubles utilisés dans les étages résidentiels d'une capacité de 600 lits avec 275 chambres (dont 12 suites), l'administration, les restaurants de tous types, les parcs d'attractions, les espaces commerciaux, les piscines, les salles de bains, les bains maure, les espaces récréatifs, les terrains de jeux sportifs et intellectuels, les salles de balnéothérapie, les salons de coiffure et de beauté, les services de chauffage et de climatisation, les cuisines, les grills, les bars, les salles de réunion et de conférence, les espaces commerciaux et d'une villa privée destinée à la résidence du directeur de l'auberge. Cette dernière se caractérise par une entrée spacieuse, luxueuse et magnifique directement sur la route touristique et par un excellent emplacement sur la côte maritime avec une plage de 195 m de long au lieu-dit Sidi Bakkour Beach au cœur de la principale zone touristique de Midoun Djerba, où se localisent les plus importantes auberges touristiques **** et *****.

Il est construit sur les parcelles H26 et V2a selon l'exemple de développement urbain dans la zone touristique, Commune de Zfafra, Djerba Midoun et est construit sur une propriété composée de 9 parcelles adjacentes, dont huit sont titrées, tandis que la neuvième est en cours d'enregistrement. Cet Hôtel ou l'actif commercial à vendre est de bornage :

- Est : Une clôture suivie de la route publique menant au bord de la mer.

- En Avant : la route touristique suivie du terrain de Golf.

- Au Sud : le domaine public maritime.

- A l'Ouest : une clôture suivie de l'Hôtel Mahari.

Ceci dit cette auberge se compose de trois étages, un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage et elle est exploitée tout au cours de l'année par son propriétaire, Djerba Golf Resot, depuis le début de son exploitation du 19/02/1992, et son résultat brut d'exploitation a été déterminé par l'expert désigné pour les cinq dernières années à partir de 2019 à 5.285.325.000 en dépit de l'épidémie «Corona» tout au long des années 2020-2021.

Mise à prix :

9.210.424.000 : en tant que valeur totale spécifiée par l'expert désigné par le tribunal affecté à l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, cette valeur a été déterminée comme mise à prix du bit avec la possibilité d'une réduction le même jour de l'adjudication d'un taux de 20 % dans le cas où aucun désir d'acheter et ensuite de 40 % de la valeur initiale pendant le re-bit pour la deuxième et dernière fois. Aucun ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir invoqué sa carte d'identité nationale ou son passeport à l'huissier exécutant et lui déposer une garantie pas moins de trois cent mille dinars (300.000.000) par chèque reconnu par son salut comme garantie de la crédibilité de sa participation récupérable par celui qui la fourni lorsque le prix de vente final ne lui est pas attribué ou lorsque la valeur requise n'est pas atteinte après le deuxième taux de réduction.

Ce Tibétain s'acquiert de l'ensemble de l'actif commercial avec tous ses éléments corporels et incorporels après avoir payé le plein prix à amarrer avec l'addition de la prime totale des frais de la mèche y compris les frais d'enregistrement à la finance par chèque reconnu par son salut.

Date et lieu de vente : Rendez-vous de vente pour le lundi 20/5/2024 et à 10h du matin au siège de l'actif commercial situé dans le club Hôtel Djerba Golf Resort (ex Sprin Club Djerba Golf) au sein de la zone touristique à Midoun Djerba. Tous ceux qui souhaitent acheter peuvent contacter l'huissier d'exécution en charge de la vente et demander à pouvoir visiter l'actif commercial à vendre sur le lieu et voir et réviser le cahier des charges au cours de tous les jours ouvrables de travail.

Noter bien : Cet actif commercial est actuellement exploité par sa propriétaire, la société défenderesse.

Cette annonce a été publiée à la fois dans les quotidiens «Echourouk» et «le Quotidien» publiés le 26/4/2024.

- A l'entrée principale du lodge où le bien commercial autorisé à la vente est exploité.

- A la porte principale du Tribunal dans le ressort duquel se trouve le fonds,

- A la municipalité de Djerba Midoun

- Et la porte de l'étude de l'Officier commis chargé, de la vente.

2024X00511VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société comptoir bagno et matériaux en la personne de son représentant légal Jadis comptoir bois

et matériaux nom modifié par le procès-verbal du 20/10/2022 enregistré à la recette des contrats de sociétés du 7/11/2022 n°22805831 quittance n°M006345, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 011485W, sise à la Route de Gabès km 4.5 Sfax. Matricule fiscal CBM535552AAP000.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Monsieur Snoussi ben Habib Alaya, Route de Tataouine Médenine.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 3/6/2024 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès à la vente de 88 parts dans l'indivision de 528 parts titre foncier n°11669 Gabès, dénommé Zeineb constitué d'un terrain de 2023 m² contenant un local en cours de construction avec un terrain autour avec des arbres fruitiers.

Le terrain est sis à Gannouch Gabès.

Mise à prix : Le prix des 88 parts dans l'indivision de 528 parts faisant partie du titre foncier n°11669 Gabès dénommé Zaineb est fixé à seize mille trois cent quarante deux dinars et deux cent millimes (16.342.200DT) après réduction du prix initial de 40 % auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal et qui se sont élevés à 2671.268DT.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Gabès où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2024X00514VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de Abderrahmen Ben Ghozlen

"BEN GHOZLEN MEDICAL"

MF : 335532HAC000

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°317 du 16 Avril 2024, Abderrahmen Ben Ghozlen sis à Rue Moussa Cité Jardin Sfax, a été déclaré en faillite. Mme Fatma Waslati est désignée juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2024X00513VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Sousse annonce dans l'affaire n°243 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 28.000,000 dinars consignée à la recette des finances de MSAKEN le 11/5/2018 quittance n°M050868 contre la Société D'ISOLANTS ACOUSTIQUES ET REVETEMENTS SOUPLES «SISAC» sise à la route Ouled Ali Belhani Sidi El Hani Sousse, à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile, élu au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis. Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civils et commerciales.

2024400994VEPA2

Changement de liquidateur

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 14/3/2024 dans l'affaire n°562, il a été décidé de remplacer le liquidateur Mustapha Rezeg par Mohamed Bedis Ben Nasr en tant que liquidateur de la succession du feu Salah Ben Romdhane Harbeg.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au bureau n°11 Rue Belhassen Jrad Ariana (98 761 282), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2024401003VEPA2

Liquidation

Association : MANARAT CINEMA POUR TOUS

Siège social : 68 Avenue de Carthage, Tunis

IU : 1706568/S

En vertu de l'ordonnance n°40870 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 25 mars 2024, il a été décidé la désignation de Mr Mohamed Bedis Ben Nasr en tant que liquidateur et ce en vu d'élaborer les procédures de la liquidation.

Les créanciers ou autres concernés par la dite liquidation sont appelés à produire leurs créances entre les mains du liquidateur Mr Mohamed Bedis Ben Nasr à son cabinet sis 11 Rue Belhassen Jrad Ariana -Tél 98 761 282 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2024401004VEPA2

Jugement de Faillite

«Société LABORATOIRE COSMOPRO»

Siège social : N°09 Rue Chaabani Manzah 9 Tunis

S.A

Capital : 108.000,000

MF : 1310050T

En vertu du jugement numéro 45114 rendu par le tribunal de première

instance de Tunis le 10/11/2022 la société LABORATOIRE COSMOPRO Matricule Fiscal n°1310050T a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société LABORATOIRE COSMOPRO et le juge Madame Nisrine Ben Hfayeth en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à Rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de la parution du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024401006VEPA2

Avis

Suite à la requête sur ordonnance du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 sous n°036166 le 24/8/2022 Monsieur Belgasmi Mouhamed Lotfi a été nommé Liquidateur de La Copropriété sise au n°194 Avenue 4267 El Agba Tunis de titre foncier n° 6176 Manouba.

Pour tout contact : Au 6 Bis Rue Said Derwiche Tunis 95179459.

2024401008VEPA2

Avis

Suite à la nomination de Monsieur Belgasmi Mohamed Lotfi liquidateur de Houbous Mohamed El Halfaoui à La Place de Monsieur Khaled Dhaif par Monsieur le Gouverneur de Tunis Enregistré sous n°2024/01 du 8/3/2024.

A cet effet toutes Transactions et Affaires Concernant Houbous Mohamed El Halfaoui doivent être effectuées avec seul Le Liquidateur Mohamed Lotfi Belgasmi.

Et tout autres actes sera de nullité absolue.

Pour tout contact : Au 6 Bis Rue Said Drewiche Tunis 95179459.

2024401009VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR SA

Au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Zl Sidi Rezig - Rue des Usines - 2033 Mégrine

Identifiant Unique RNE N°: 0002660R

CNSS N° : 05556379

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Mai 2024 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise «Institut Arabe des Chefs d'Entreprises» sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2023.

2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2023.

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.

4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2023.

6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2023.

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

11. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

12. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

13. Nomination de deux administrateurs indépendants.

14. Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.

15. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présent Assemblée Générale Ordinaire seront tenus au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2024R00972SANB3

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Société SIAME

Capital social : 15 444 000 DT

Identifiant Unique : 0011723Q

Le Conseil d'Administration réuni le 5 Avril 2024 décide de convoquer les actionnaires en Assemblée générale ordinaire pour le jeudi 23 mai 2024 à 9H au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;

7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME», relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2023 ;

9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023;

11- Renouvellement des mandats des Administrateurs;

12- Pouvoirs pour formalités.

2024R00974SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société EL KANAOUET

S.A. au capital de 11.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, angle rue Ahmed Rami, cité les jardins 1002 - Tunis

L'Identifiant Unique : 0012689L

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le mardi 28 mai 2024 respectivement à 11h et à 12h au siège social de la Société El Kanaouet sis à l'Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, Angle rue Ahmed Rami Cité les jardins 1002 - Tunis, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs du conseil d'administration de la société El Kanaouet.

7- Fixation des jetons de présence.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Approbation de l'augmentation du plafond d'emprunt autorisé au Président Directeur Général de la société EL KANAOUET (statuts de la société, article 26 paragraphe 2-b- i : autorisation).

2- Approbation de l'ajout de l'adresse de l'usine «lieu de l'activité» dans l'article 5 : Siège du statut de la société EL KANAOUET.

2024R00978SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le samedi 25 mai 2024

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez Djerba

R.N.E. : 0008132XPM

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 25/5/2024 à 9h30 à l'Hôtel AL JAZIRA - DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice.

3) Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023

5) Renouvellement du Mandat des administrateurs

6) Nomination de commissaire aux comptes

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

8) Quitus aux administrateurs

9) Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2024R00992SANB3

Report de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Avril 2024

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598/V

Nous informons les actionnaires de la société Microcred SA que l'Assemblée Générale Extraordinaire initialement prévue le 30/04/2024 à Douze Heures (12h00) a été reportée à une date ultérieure.

2024R01015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CITY CARS

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Coté au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Capital social : 18.000.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines, Z.I Kheireddine La Goulette, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1017529 Z

CNSS : 75042-47

Le Conseil d'Administration de la société City Cars réuni le 25 avril

2024 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 24 mai 2024 à 9 heures au n°31, Rue des Usines - ZI Kheireddine - la Goulette - Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos Le 31 décembre 2023 ;

5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9. Information des actionnaires de La Société sur des franchissements de seuil;

10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2024R01016SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Centrale laitière de Mahdia «CLM»

Société anonyme

Capital : 36 000 000

Siège social : Dkhila Mahdia 5100

Matricule fiscal : 601515 S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la centrale laitière de Mahdia sont convoqués à l'assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 13h à l'hôtel Mëvenpick Gammarth à Tunis.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Rectification du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2024 ;

3. Pouvoirs pour formalités

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège de la centrale laitière de Mahdia.

2024S00538SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Centrale laitière de Mahdia «CLM»

Société anonyme

Capital : 36 000 000

Siège social : Dkhila Mahdia 5100

Matricule fiscal : 601515 S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la centrale laitière de Mahdia sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 11h à l'hôtel Mëvenpick Gammarth à Tunis.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2023 ;

3. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 ;

4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

7. Nomination d'un nouvel administrateur;

8. Pouvoirs pour formalités

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège de la centrale laitière de Mahdia.

2024S00539SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le jeudi 30 mai 2024 à partir de 11h au siège social de la Société Nour El Maaref sise à l'Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat 2024, 2025 et 2026

- Pouvoirs pour formalités.

2024X00509SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du Plastique du Sud

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 Dinars

Siège : La zone industrielle Médenine

M.F : 1584450/A/A/M/000

Le conseil d'administration de la société d'Injection du Plastique du Sud S.A tenu le 28 février 2024, convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 Mai 2024 à 10 H au siège social de la SODIS SICAR Médenine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

5. Révocation d'un administrateur.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2024400988SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°45-2008 du 30 décembre 2008

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1127411 X

Les actionnaires de la Société Maxula Placement SICAV, Société d'Investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 10H, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2023.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Questions diverses.

2024400995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°51-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1031883A

Les actionnaires de la Société Maxula Investissement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 11H, à Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2023.

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Questions diverses.

2024400997SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le mardi 28 mai 2024

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°34/95 du 25 décembre 1995

S.A. au capital 1.800.000 de dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 - Tunis

Les actionnaires de la BTK Conseil sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 mai 2024 à 11 heures au siège de la société, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7) Nomination rectificative d'un Administrateur;

8) Pouvoirs en vue des formalités.

2024401000SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Industrie Touristique "HEDIA"

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

RNE : N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Les actionnaires de la Société d'Industrie Touristique "HEDIA" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 mai 2024 à 9 heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2023 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport Général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2023.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

7- Formalité juridiques.

2024401010SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE LA MAISON DES AGRICULTEURS

S.A au capital de 140.000 dinars

MF : 5857 R.A.M.000

RNE : N° 5857 R

6, Avenue Habib Trameur - 1069 Tunis

Les actionnaires de la Société Maison des Agriculteurs sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 mai 2024 à 10 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2023 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport Général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2023.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

7- Nomination des administrateurs.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

9- Formalité juridiques.

2024401011SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

BIOLEX

Société anonyme

Au capital de 7.700,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2ème étage, 2000 Bardo, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1534107K

Les actionnaires de la société BIOLEX S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Quitus aux administrateurs démissionnaires;

- Nomination des nouveaux administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

* De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Approbation de cessions d'actions;

- Adoption de nouveaux statuts ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024401013SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

AGRILAND

Société anonyme

Au capital de 13.900.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2000 Bardo, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1206171R

Les actionnaires de la société AGRILAND S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Quitus aux administrateurs démissionnaires;

- Nomination des nouveaux administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Approbation de cessions d'actions;

- Adoption de nouveaux statuts ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024401014SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "Alliance Pharma"

Société anonyme ne faisant pas appel public

Au capital de 6700 000 DT

Siège social : Kondar Zone industrielle (gouvernorat de Sousse)

RNE : 0984916H

MF : 000 MAQ 984916/H

Alliance Pharma porte à la connaissance de tous ses actionnaires, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Kondar, Sousse, 4020, Tunisie; et ce, le samedi 18 mai 2024 à 10h, et dont l'ordre du jour est :

1. La situation de la société, et homologation de la désignation du commissaire aux comptes;

2. L'arrêté des états financiers des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

3. Changement du directoire en désignant Mme Zohra Ben Zakour Mansour en tant que Présidente du conseil d'Administration

4. Révision des mandats des administrateurs

5. Répartition des actions du feu M. Ahmed Mansour, paix à son âme entre les associés après le décès

6. Questions diverses.

2024401016SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM»

Société anonyme

Au capital de 30 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 5 juin 2024, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Modification des statuts.

- Pouvoirs pour Formalité.

2024401017SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10500 000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 5 Juin 2024, à partir de 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Modification des statuts.

- Pouvoirs pour Formalité.

2024401018SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL-BOUNIANE

S.A - Capital social 2.500.000 dinars

68, Avenue Farhat Hached - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0001924S

Le Président du Conseil d'Administration de la Société «EL-BOUNIANE» informe tous les actionnaires de la Société que la date de l'assemblée générale ordinaire a été fixée pour le mardi 4 juin 2024 à 10H au siège social de la société sis au 68 Avenue Farhat Hached - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2024401022SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2022

Mutuelle Assurance de l'Enseignement "M.A.E"

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

MF : 14225PPM000

CNSS : 12/27948

Mesdames, Messieurs les Délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2023) qui se tiendra le Dimanche 26 mai 2024 à 9h à l'Hôtel Golden tulipe Gammarth - Tunis.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

2) Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice.

3) Approbation du bilan, de l'état de résultat pour l'exercice 2023.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Nominations des commissaires aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

6) L'apurement des suspens bancaires pour l'année 2016 et antérieurs.

7) Détermination du lieu où sera tenue l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement, un délégué peut mandater un autre délégué de même groupement pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2024R00993SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Radhouen Ben Ahmed Ben Khemaies Aloui CIN n°00533659, a perdu le titre de propriété n° 21587/09, pour le titre foncier n°91610 Ariana sis à Chotrana - La Soukra - Ariana.

Suivant attestation de perte du centre de sécurité national n°534 du 17/4/2024.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 26/4/2024.

2024T00389DIVD2

Perte du titre de propriété

Mme Jannet ben Ali Ben Houssin Chammsi CIN n°03266270, a perdu le titre de propriété, n°22441, pour le titre foncier n°50542 Ariana sis à Jaafar Raoued - Ariana. Suivant attestation de perte du centre de la municipalité Bab Bhar Tunis N° 295 le 26/04/2024.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa.

2024T00396DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Mohamed Amin Ouni titulaire de la CIN n°08346580 du 22/3/2013 déclare la perte du titre de propriété n°09/17571 titre de propriété N°81292 Ariana nommé EI-Asala sis à Cité Ettadhamen Ariana. Suivant déclaration de la municipalité d'Ennaser le 24/4/2024

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 26/4/2024.

2024R00990DIVD2

Avis

Makni Youssef annonce qu'il possède un terrain à Sfax Route Manzel Chaker km 7.5 de surface 608 m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 21/4/1998 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00506DIVD2

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2023*	*31/12/2022*
Portefeuille-titres	7 701 801	7 612 612
Obligations et valeurs assimilées	7 665 954	7 612 612
Titres des Organismes de Placement Collectif	35 847	-
Placements monétaires et disponibilités	4 479 535	3 104 028
Placements monétaires	4 479 525	3 103 931
Disponibilités	10	97
Créances d'exploitation	22 132	
TOTAL ACTIF	**12 203 468**	**10 716 640**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	31 144	24 072
Autres créditeurs divers	1 708	1 309
TOTAL PASSIF	**32 852**	**25 381**
ACTIF NET		
Capital	11 505 145	10 279 095
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	50
Sommes distribuables de l'exercice	665 452	412 114
ACTIF NET	**12 170 616**	**10 691 259**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**12 203 468**	**10 716 640**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	*Année 2022*
Revenus du portefeuille-titres	450 384	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées	450 384	389 179
Revenus des placements monétaires	38 521	80 477
Revenus des prises de pension	524 840	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 013 745	474 019
Charges de gestion des placements	(133 323)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS	880 422	387 152
Autres charges	(17 190)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité	(400)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	862 832	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation	(197 380)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	665 452	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	197 380	(36 091)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 337)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 650	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE	**880 145**	**395 343**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	*Année 2022*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	880 145	395 343
Résultat d'exploitation	862 832	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 337)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 650	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 036 731)	(333 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 635 943	572 756
Souscriptions		
- Capital	94 267 401	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	63 077	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	3 717 328	529 277
Rachats		
- Capital	(93 057 462)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(64 279)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 290 122)	(531 196)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 479 357	634 456
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 691 259	10 056 803
En fin de l'exercice	12 170 616	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	101 165	95 517
En fin de l'exercice	113 073	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	107.635	105.681
TAUX DE RENDEMENT	5.70%	4.07%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2024400996BCFA5

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2023*	*31/12/2022*
Portefeuille-titres	551 440.199	882 784.064
Obligations et valeurs assimilées	527 400.806	840 449.366
Titres des Organismes de Placement Collectif	24 039.393	42 334.698
Placements monétaires et disponibilités	491 369.338	229 998.513
Placements monétaires	491 369.338	219 188.431
Disponibilités	-	10 810.082
Créances d'exploitation	1 248.428	18 875.930
TOTAL ACTIF	**1 044 057.965**	**1 131 658.507**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	4 313.401	4 597.981
Autres créditeurs divers	268.461	84.203
TOTAL PASSIF	**4 581.862**	**4 682.184**

ACTIF NET		
Capital	1 005 492.954	1 095 134.451
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6.118	1.713
Sommes distribuables de la période	33 977.031	31 840.159
ACTIF NET	**1 039 476.103**	**1 126 976.323**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 044 057.965**	**1 131 658.507**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV

Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	*Année 2022*
Revenus du portefeuille-titres	32 091.839	51 904.208
Revenus des obligations et valeurs assimilées	32 091.839	51 904.208
Revenus des placements monétaires	5 393.750	2 464.587
Revenus des prises en pension	15 698.755	5 406.730
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	53 184.344	59 775.525
Charges de gestion des placements	(16 839.620)	(19 109.053)
REVENU NET DES PLACEMENTS	36 344.724	40 666.472
Autres charges	(2 618.824)	(2 339.455)
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 725.900	38 327.017
Régularisation du résultat d'exploitation	251.131	(6 486.858)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	33 977.031	31 840.159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(251.131)	6 486.858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 789.551)	(7 667.230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	8 712.854	14 322.250
RESULTAT DE LA PERIODE	**36 649.203**	**44 982.037**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	*Année 2022*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	36 649.203	44 982.037
Résultat d'exploitation	33 725.900	38 327.017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 789.551)	(7 667.230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 712.854	14 322.250
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(28 074.158)	(40 222.630)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(96 075.265)	(345 792.725)
Souscriptions		
- Capital	491 920.668	860 018.241
- Régularisation des sommes non distribuables	984.745	2 179.717
- Régularisation des sommes distribuables	12 803.581	21 876.406
Rachats		
- Capital	(584 514.095)	(1 197 120.770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(956.118)	(3 304.570)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 314.046)	(29 441.749)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(87 500.220)**	**(341 033.318)**
ACTIF NET		
En début de période	1 126 976.323	1 468 009.641
En fin de période	1 039 476.103	1 126 976.323
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	10 479	13 721
En fin de période	9 593	10 479
VALEUR LIQUIDATIVE	108.358	107.546
TAUX DE RENDEMENT	3.58%	3.33%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2024400998BCFA5